que ces documents n'avaient pas été communiqués à la défense, et que la liberté de la défense était un des premiers principes du droit français.

Me Basquin explique au Conseil qu'il ignorait antérieurement aux débats l'adversaire qui prendrait la parole contre lui, et que dès lors il ne pouvait faire cette communication. Le Conseil remet l'affaire. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 2 juin 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai recours à votre extrême obligeance pour vous prier de vouloir bien publier cette lettre destinée à rétablir la vérité sur le motif qui m'a fait quitter la police de Roubaix.

Vendredi soir, une personne m'a publiquement accusé d'avoir été révoqué.

Je joins à cette lettre un certificat de M. A. Broyer, ancien commissaire central, en date du 24 août 1880, constatant que j'ai donné ma démission après quatorze ans de bons services.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments respectueux. GASPARD MOREZ.

Roubaix, 2 juin 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Votre « Premier Roubaix » de ce jour rappelle que les deux gouvernements français et allemand se sont réciproquement engagés à faire respecter et à entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leur territoire respectif. Votre correspondant ajoute :

« Les allemands se sont acquittés avec ponctua- » lité et honneur de ces obligations. » Ce qui tend » à prouver qu'il n'a jamais mis les pieds en Alsace-Lorraine.

Non, Monsieur, son assertion n'est pas exacte, pour l'Alsace-Lorraine du moins. Si les monuments n'y sont pas tombés en ruine, *l'honneur* en revient surtout à nos anciens compatriotes, restés sur le sol natal, à ces gens dévoués, qui à l'exemple d'un vieux commandant français, font encore repeindre et réparer à la dérobée tous les ans, les croix et les monuments de nos soldats.

Et le 6 août, après le « Service des français » quand la foule se rend au cimetière de la petite ville, c'est avec émotion qu'elle revoit cette cocarde tricolore, vive et fraiche à nouveau, grâce à des soins absolument ignorés de l'administration allemande. Son « touchant empressement » est encore une légende comme celles qui avaient cours avant 1870. *Un lorrain.*

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu de Tourcoing. — Nous regrettons de ne pas pouvoir vous donner satisfaction. Nous tenons à réserver, pour notre grande édition, ces renseignements qui présentent un caractère exclusivement commercial.

NORD

Nominations universitaires. — M. Hacot est chargé des fonctions d'aide-préparateur des travaux d'anatomie pathologique et d'histologie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Chausson, censeur au lycée de Nevers, est nommé en la même qualité au lycée de Lille.

M. Germain, censeur à Lille, est nommé proviseur au lycée de Pontivy.

Mlle Debay, institutrice-adjointe à l'école primaire supérieure de Lille, est nommée professeur à la dite école.

Sont nommés instituteurs honoraires : MM. Dessaint, ancien instituteur à Caudry (Nord) ; Derender, ancien instituteur à Hallières (Pas-de-Calais) ; institutrice honoraire, Mlle Dupas, ancienne institutrice à Clary (Nord).

Valenciennes. — *Nécrologie.* — On annonce la mort de M. Manouvriez père, docteur en médecine, enlevé subitement à l'affection des siens et de ses nombreux amis, à l'âge de 75 ans.

Ancien médecin en chef de l'Hôtel Dieu, ancien membre du Conseil d'hygiène publique, ancien médecin des épidémies de l'arrondissement, le docteur Manouvrier était encore, il y a trois jours, en fonction dans l'un des dispensaires du bureau de bienfaisance.

Le docteur Manouvrier avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite durant la cruelle épidémie cholérique de 1849.

L'épidémie de choléra de 1866, si funeste à Valenciennes, le trouva encore à la tête du service médical à l'Hôtel-Dieu, où son abnégation et son dévouement ne démentirent pas ses antécédents.

Durant sa longue carrière, M. Manouvriez, par son intelligence, sa science, la droiture et l'affabilité de son caractère, s'était acquis l'estime et la sympathie universelles ; aussi sa mort sera-t-elle vivement regrettée par toute notre population.

M. Manouvriez laisse heureusement derrière lui un fils qui a su s'inspirer des nobles exemples que lui a laissés son digne père, et marcher sur ses traces.

L'enterrement du docteur Manouvriez aura lieu dimanche à onze heures.

De Paris à Cassel en 35 heures. — Le *Cercle de l'Opéra* de Paris nous télégraphie que Gérard le fameux marcheur qui doit faire le trajet de Paris à Cassel par Hazebrouck, soit 254 kilomètres en 35 heures, est parti de Paris, samedi matin à 3 heures, par un temps superbe et dans d'excellentes dispositions. Quinze cents personnes assistaient au départ.

Pour pointer son passage, un service télégraphique a été organisé et les dépêches sont adressées à la mairie de Cassel.

M. Gérard arrivera à Hazebrouck demain, dimanche entre 11 heures et demie et midi et s'y arrêtera pour déjeuner. Il aura déjà parcouru 243 kilomètres.

A Cassel on se prépare à le bien recevoir; toutes les sociétés seront sur pied et il y aura certainement foule pour l'attendre au bas de la côte.

Un dernier détail : son costume pèse 4 kil.; lui-même en pèse 69.

Une dépêche reçue à 11 heures nous apprend que M. Gérard est arrivé à Creil avec un retard de 10 minutes.

PAS-DE-CALAIS

L'incident Duhamel-Vel-Durand. — M. Duhamel écrit à la *Liberté* une lettre où il déclare inexact le récit de l'*Echo du Nord*, sur l'incident de Fauquembergue.

BELGIQUE

Mouscron. — *Expulsés.* — La gendarmerie de Mouscron a conduit, pendant le mois de mai, cent douze expulsés à la frontière française.

Une lugubre trouvaille à Laroche. — Hier, dans l'après midi, un ouvrier, en se rendant dans le bois de Sournal, commune de Champlon, propriété de M. Henri Orban de Xivry, pour y couper des branches propres à confectionner des liens, fut saisi d'une odeur pestilentielle qui se dégageait non loin de l'endroit où il se trouvait ; il avançait d'une dizaine de pas et son étonnement fut grand quand il aperçut près d'un tas de pierrailles et presqu'entièrement caché par des feuilles mortes, le cadavre d'un homme étendu la face contre terre. L'ouvrier s'empressa, malgré la répugnance qu'il éprouvait, de placer le cadavre sur le dos.

Près du cadavre une pioche et, dans les poches de l'inconnu, quelques morceaux de pain, de différentes qualités, indiquant suffisamment, sous les misérables haillons dont il était vêtu (un pantalon rapiécé et un sarreau comme en portent les paysans français), que le défunt exerçait la profession de mendiant.

L'ouvrier bûcheron alla prévenir le garde-champêtre. Les autorités constatèrent que le cadavre de l'inconnu était celui d'un homme frisant la soixantaine et qu'il portait à la tête les traces de coups violents donnés avec un instrument contondant. On n'a pas d'autres renseignements.

Les « Meiningers » à Bruxelles. — Plusieurs critiques et directeurs de théâtres de Paris iront à Bruxelles pour assister aux représentations des « Meiningers ».

M. Jules Claretie, membre de l'Académie, administrateur de la Comédie-Française, est descendu, vendredi, à l'hôtel Mengelle.

Nécrologie. — On annonce de Gand la mort de M. G. Boddaert, professeur à l'université de cette ville, et de M. Constant Verhaegen, ancien représentant et ancien sénateur libéral de Gand.

Etrange suicide à Charleroi. — Vendredi matin, les personnes qui traversaient le Parc, remarquèrent un homme assis sur un banc, vis-à-vis du kiosque.

Il restait immobile, la tête fortement rejetée en arrière.

Intrigués, plusieurs passants s'approchèrent et constatèrent bientôt qu'ils étaient en présence d'un cadavre. Ils remarquèrent alors que la main droite, appuyée sur la cuisse, tenait un revolver; sur la jambe gauche, ils virent un cigare.

Ils examinèrent le cadavre et ils aperçurent une blessure à la tempe droite, blessure évidemment produite par une balle. Le malheureux s'était suicidé. C'était un vieillard à barbe blanche qui habitait la Ville-Basse et qui faisait le commerce de cigares. Il s'était paré pour la mort; il portait une cravate blanche, une chemise et un col d'une propreté irréprochable; toute sa mise était soignée.

On a constaté, paraît-il, des cendres sur les genoux du son pantalon ; on nous dit aussi que la baguette de sûreté du revolver avait été repoussée dans sa gaine. On se demande si ce malheureux est tombé à genoux après s'être donné le coup et s'il a encore eu la force de se relever ; on se demande également si c'est lui qui a repoussé la baguette du revolver.

La police a fait enlever le cadavre, après qu'il eut été procédé aux constatations judiciaires.

Une tentative de meurtre à Anvers. — Le nommé J.-B. C... garçon de ferme, recherchait en mariage depuis un certain temps une servante, mais qui, ces jours derniers, l'avait congédié, ne voulant plus rien avoir de commun avec lui. Furieux de cette décision, l'évincé alla rôder jeudi, vers cinq heures et demie, autour de la demeure de la jeune fille, et au moment où celle-ci se montrait à la porte, il tira deux fois sur elle à l'aide d'un pistolet à deux coups, chargé de grains de plomb. Elle fut légèrement atteint.

L'auteur de cet attentat est écroué.

Un incendie dans une mine. — Un incendie est survenu au puits St-Auguste des charbonnages de Bayemont, à Dampremy.

Disons d'abord que le puits St-Auguste comprend trois étages d'extraction situés respectivement à 500, 580 et à 700 mètres de profondeur.

Mardi, vers 1 heure de relevée, deux ouvriers bouveleurs ou *coupeurs de voie* étaient occupés au percement d'une galerie, à l'étage de 500 mètres. Ils avaient battu et bourré une mine, et, après avoir communiqué le feu au morceau d'amadou qu'il est d'usage de joindre à la poudre destinée à faire explosion, ils s'étaient retirés à une distance de 20 à 25 mètres dans la galerie.

La mine, en éclatant, disloqua les pierres et une cassure existant dans le terrain mit probablement la galerie en communication avec un amas de gaz grisouteux, lequel s'enflamma à cette vue, les ouvriers s'empressèrent de sonner au jour et de donner l'alarme. Les secours furent immédiatement organisés par les soins de la direction. On lança de l'eau à longs flots pour étouffer l'incendie naissant et la galerie fut fermée à l'aide de couvertures imbibées d'eau, pour empêcher le gaz de se répandre dans les autres galeries.

On n'a aucun incident de personne à déplorer et tout se bornera à des dégâts matériels.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 2 juin.* — Henri Bayart, rue de Lannoy, 135. — Emile Janssens, rue Nain, 39. — Alfred Dupriez, rue Ste-Elisabeth, cour Dupureur, 1. — Charles Wittouck, rue Jacquart, 112. — François Declercq, rue Jacquart, cour du Gaz, 3. — Albert Glorieux, rue de la Fosse-aux-Chênes, 17. — Fernand Sutor, rue de la Lorraine, 1. — Germain Rousseau, rue Lafontaine, 3. — Albert Vandeputte, rue de Condé, cour Vreman, 2. — *Mariages.* — Victor Blaze, 24 ans, journalier à Hem, et Irma Lezy, 17 ans, rue du Tilleul, cour Bucson, 1. — Jean-Baptiste Deltour, 31 ans, journalier, quai de Calais, 8, et Barbe Raps, 20 ans, soigneuse, rue Condat, 46. — Oscar Tournemine, 25 ans, chaudronnier, boulevard de Strasbourg, 51, et Alice Mestdagh 19 ans, soigneuse, rue de Denain. — *Déclarations de décès du 2 juin.* — Frédéric Vandendungen, 3 mois, rue des Fossés, 16. — Louis Deconinck, 10 mois, rue de la Vigne, sentier du Ballon, cour Caby, 7. — Florence Deswaene, 15 jours rue de la Chaussée, 24. — Julie Denève, 8 jours, rue de France, 70.

TOURCOING — *Déclarations de naissances du 2 juin.* — Léonard Pustbrouck, rue Amiral Courbet. — Marie Lehembre, rue du Château. — Marie Gomanne, rue Winoc-Choquel. — Gustave Laroy, rue Verte — Désiré Vandeporte, rue des Piats. — Emilie Sacrens, rue de Dunkerque. — Norbert Tack, rue de la Marlière. — Louis Maes, rue du Brun-Pain. — Madeleine Dufermont, à la Croix-Rouge. — *Mariages.* — Edmond Verlinck, 28 ans, tonnelier, et Marie Dhalluin, 30 ans, sans profession. — Louis Picavet, 32 ans, mécanicien, et Julie Messiaen, 31 ans, lessiveuse. — Arthur Vossaert, 25 ans, homme d'équipe, et Elise Berthe, 20 ans, bobineuse. — *Déclaration de décès du 2 juin.* — Amand Leclercq, 45 ans 3 mois, journalier, rue de Gand.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 25 mai au 2 juin.* — Louis Crop, rue de Linselles. — *Déclarations de décès du 25 mai au 2 juin.* — Valentin Lamon, 74 ans, à la Place.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 15 mai au 1er juin.* — Auguste Faveur, rue Motte. — Germaine Libeer, Calvaire. — Léonie Quique, rue Motte. — Emile Coopman, rue Motte. — Julienne Nys, Durmont, — Hortense Desplanque, Bailly. — Joseph Dhalluin, rue Motte. — *Mariages.* — Louis Dujardin, 41 ans, journalier et Maria Dhaze, 37 ans, tisserande. — Alfred Viane, 30 ans tisserand, et Philomène Dupre, 24 ans, tisserande — Charles Beulque, 28 ans, tisserand, et Sophie Noppe, 38 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 15 mai au 1er juin.* — Eugénie Duthoit, 77 ans, Place — Hélène Vandamme, 2 ans 5 mois, Calvaire. — Evrard Lefebvre, 15 mois, Bas-Quartier. — Célina Delporte, 4 ans 4 mois, Place — Anna Masselis, 4 ans, Bas-Quartier.

BONDUES. — *Déclarations de décès du 27 mai au 2 juin.* — Louis Vandrisse, 67 ans, pont de Pierre. — Louis Muteau, 26 ans, au Mont.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 mai.* — Auguste Tullié, à Canteleu. — *Publications de mariages.* — Alphonse Pollet, 33 ans, comptable et Maria Lebrun, 31 ans, couturière à Flers. — Julien Thuillié, 27 ans, tisserand, à Flers, et Maria Darras, 26 ans, fileuse à Hellemmes. — *Déclarations de décès du 15 au 31 mai.* — Clémence Devost, 43 ans, Epinoy. — Jean-Baptiste Lepers, 73 ans, Breucq. — Léopold Paeyle, 2 ans, Breucq. — Henri Paeyle, 6 ans, Breucq. — Stéphania Her, 14 ans, Breucq. — Esmérie Coisne, 67 ans 6 mois, Bourg — Florimond Desbarges, 40 ans, Breucq.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille HUBAUT-BLONDIAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Victoire-Joséphine HUBAUT, décédée à Roubaix, le 30 mai 1888, à l'âge de 20 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 3 juin, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de Strasbourg, 32.

Les amis et connaissances de la famille COURCIER-HESPEL qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Henriette HESPEL, décédée à Roubaix, le 1er juin 1888, dans sa 5?e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 4 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Eleuthère, 11, derrière l'église Sainte-Elisabeth.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri LAMARQUE, ancien marbrier, époux de Dame Marie PLANCHON, décédé à Roubaix, le 6 mai 1888, dans sa quarante-cinquième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Claude SADON, officier de l'Instruction publique, ancien manufacturier, ancien professeur de tissage à l'Ecole nationale des Arts Industriels, décédé à Roubaix, le 4 juin 1887, à l'âge de 66 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 4 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Théophile BARBRY, médecin, époux de Dame Marie VANDERMEERSCH, décédé à Wattrelos, le 25 avril 1888, dans sa 56e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré GYSELINCK, époux de Dame Charlotte LEDEZ, décédé à Roubaix, le 31 mai 1887, à l'âge de 51 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Léocadie NOPPE, épouse de M. Edouard AELBRECHT, décédée à Roubaix, le 22 avril 1888, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie DUHAMEL, veuve de M. Adolphe FLORIN, décédée à Roubaix, le 23 mai 1887, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi et un Obit solennel du Mois seront célébrés au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le jeudi 7 juin 1888, à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-Hector MOLLET, époux de Dame Adolphine GOFFAUX, décédé à Tourcoing, le 6 mai 1888, dans sa cinquante-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 9 heures pour le repos de l'âme de dame Catherine-Louise DUHEM, veuve de M. Jean LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 15 avril 1887, dans sa soixante-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1888, à 8 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste DESCAMPS, veuf de Dame Désirée DELCROIX, décédé à Roubaix le 28 avril 1888, dans sa 78e année administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TROPPMANN

L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 22 mai

XXII

Deuxième lettre

E. M. femme B..., à l'abbé Crozes,

La deuxième lettre trahit dans l'âme de la dame B..., les mêmes bons sentiments, la même inquiétude chrétienne.

Elle les exprime malheureusement dans un style moins contenu et qui amènerait le sourire sur les lèvres, si la femme qui a écrit cette lettre n'était à l'abri du soupçon. C'est une femme qui elle aussi, a passé par de cruelles épreuves. Quelqu'un qui lui était lié par les liens les plus intimes, a déshonoré le nom qu'elle portait et a connu les hontes de la prison.

En écrivant à l'abbé Crozes, elle a soulagé son cœur. En s'intéressant au misérable dont le nom devenu si tristement célèbre, ravivait ses propres douleurs, elle a cédé à un mouvement de compassion légitime, quoique irréfléchi dans son expansion. On peut en effet, regretter qu'il se trahisse avec cette véhémence et que des tendresses déplacées soient mêlées à cette pitié respectable.

« M...M.... le 17 janvier 1870.

« M. l'Aumônier,

« Soyez assez bon pour me pardonner cet élan d'un cœur brisé. Plus d'une fois j'ai voulu vous écrire, puis j'avais peur de ma hardiesse, mais aujourd'hui je souffre et voudrais pouvoir vous dire, de vive voix cher prêtre, vous qui êtes appelé à une aussi rude tâche auprès de ce malheureux enfant de 19 ans n'ayant que vous pour le soutenir dans d'aussi rudes souffrances, dites-lui, en *l'embrassant de la part d'une famille chrétienne*, qu'il existe des âmes qui ne le voient que comme une victime dévouée à l'expiation du sort ; que nous n'avons cessé de prier pour lui, et l'ayant mis sous la protection de Notre-Dame de Séez qu'il espère en cette protection qui n'a trompé personne, qu'il embrasse cette image que je lui envoie : elle a sauvé en 1863, un malheureux du déshonneur, et plus tard encore de la mort ; et après mes trois jeunes filles d'une terrible maladie ; qu'il la mette sur son cœur à ses moments terribles et il aura force et courage.

. . . .

« Ici, nous nous joindrons à vous, afin que le Dieu des miséricordes ait pour ce malheureux J.-B. Troppmann un cœur paternel ; que le cœur immaculé de la mère de Dieu soit son salut. Nous prierons pour lui ce soir, demain et toujours; dites-lui nos angoisses de chrétiennes pour lui; *embrassez-le bien pour nous* ; dites-lui *qu'il est mon fils d'adoption depuis son malheur;* que le moindre fragment nous venant de cet enfant nous serait bien cher.

. . . .

« Recevez, monsieur l'Aumônier, etc..,

« E. M., femme B. »

A. J.-B. Troppmann

« Courage et confiance en Dieu, pauvre enfant, vous n'êtes point seul, nous prions réfugiez-vous dans le cœur de Jésus et de Marie.

« *Vous y trouverez des sœurs en Jésus-Christ.* »

« E. B. »

Troisième lettre

Amélie T... à l'abbé Crozes

« Lundi 7 février,

« Monsieur l'abbé,

« Des circonstances indépendantes de ma volonté ne m'ont pas permis de vous remercier aussi promptement que j'aurais désiré le faire, de l'extrême bonté que vous avez eue de me rassurer touchant les dispositions intérieures du malheureux Troppmann. J'ai été bien heureuse d'apprendre qu'il est mort en bon chrétien, et une messe d'actions de grâces a été dite samedi pour remercier Dieu de cette grande miséricorde avec laquelle il a traité cette pauvre âme.

« Je n'attendrai pas qu'une occasion m'amène dans votre quartier pour profiter du moyen que vous voulez bien m'offrir de vous témoigner de vive voix toute ma gratitude. En attendant la visite que je compte vous faire prochainement, permettez-moi de vous renouveler, monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

« A. T. »

Je publie cette troisième lettre, bien que l'abbé Crozes ne l'ait jamais lue en public à cause de la modération dont elle est empreinte. La signataire est pieuse, mais sa piété n'a rien d'outré, sa commisération n'a rien d'exagéré. On sent que ce qui préoccupe Marie T... est beaucoup moins le criminel que son repentir. Pour elle, tout est dans ses regrets, dans ses dispositions chrétiennes, dans le pardon qu'il a sollicité de Dieu et obtenu. Je l'ai mise à la suite de celle de la femme B... pour rendre à la charité chrétienne, dont toute âme pieuse doit être remplie, pour les prisonniers, son caractère impersonnel, élevé vraiment désintéressé.

Quatrième lettre.

Veuve Charles à l'abbé Crozes

La quatrième lettre est loin d'exprimer les mêmes sentiments que les précédentes La veuve Charles qui l'a écrite, a une tout autre manière d'apprécier les choses que Marie de F..., que la femme B..., et qu'Amélie T...

« Ce 1er février 1870.

« Monsieur l'Abbé,

« Le procès de ce misérable Troppmann » a donné lieu à bien des réflexions. On » n'a qu'à vous louer de votre charité » chrétienne, ainsi que du courage que » vous apportez dans l'exécution de votre » saint ministère. Mais... (il y a un mais)!.. » de la pitié pas trop n'en faut, l'excès en » tout est un défaut.

» Vous venez d'assister un grand coupable, comme il ne s'en est présenté un » pareil. C'est sans doute à cette rareté » qu'il a dû tous les *égards*, les *soins*, le » *bien-être* même qui lui ont été prodigués » depuis son arrestation jusqu'à son exécution ; bien des personnes en ont été » scandalisées.

» Pourquoi cette déférence ? un misérable qui n'avait eu nulle pitié pour détruire une honnête famille famille de » huit personnes, qui le recevait comme » un fils, des innocents enfants qui l'accueillaient comme un frère, rien ne l'a » arrêté de commettre ce forfait, à *vingt ans*! l'âge ou d'ordinaire on aime tout » le monde pour le besoin d'aimer, et » tout ce mal pour s'approprier le bien de » cette famille ; de plus, pendant *tout* le » temps de sa détention, il n'a manifesté » aucun repentir ; enfin, rien en lui qui » puisse apitoyer un cœur. Il s'es même » moqué de toute la magistrature et employés de police, les faisant aller comme des tontons. Ils s'empressaient tous » de se rendre à ses désirs pour entendre » ses révélations, qu'il n'a jamais voulu » faire. Chacun de vous, monsieur l'Abbé » s'est laissé prendre à sa vanité de grand » criminel. Pour toute cette comédie, il » n'a reçu que des marques de bienveillance : c'est à n'y rien comprendre.

» Ce n'est pas son raisonnement qui » pouvait attacher, car il a paru être un » *sot*, rien en lui qui fait avoir de la compassion ; ce n'était qu'un monstre qui » méritait les plus grandes rigueurs. Loin » de là, on l'a posé, on l'a choyé, j'ai vu » le moment où on allait le faire monter » en équipage, pour lui faire prendre l'air » et le distraire.

» Monsieur l'Abbé c'est une mère qui a » l'honneur de vous communiquer sa pensée et qui est plus humanitaire que personne, mais qui a une conscience sévère; » pour le crime elle est inexorable, elle » trouve qu'il y a en justice beaucoup de » circonstances atténuantes, ce qui propage les délits ; tel est mon avis. Dans » ce siècle d'humanité, on rencontre beaucoup plus d'inhumains ; très souvent la » main qui vous est tendue est remerciée » par un forfait : voilà les fruits que recueillent toutes les circonstances atténuantes de la magnanimité du juge.

» Punissez... Punissez sévèrement tous » ces bandits de toutes sortes qui alarment l'honnête société et font douter de » la justice. Qu'on ne craigne pas tant de » dresser l'échafaud en public pour les » assassins voleurs.

» Ah ! si on abolissait la peine de mort! » la seule qu'on craigne, que deviendrait » la société, quoi qu'en disent nos libres-penseurs, qui ne croient même pas qu'il » y a un Etre suprême, pour parer à la » justice humaine qui est infaillible ?

» Mon cœur de femme, monsieur l'abbé » ne peut comprendre la pitié qu'a inspirée l'assassin de Pantin dont j'espere il » ne sera plus question.

» J'ajoute, comment a-t-on permis que » son corps ait une autre terre que celle » des maudits ?

» Recevez, etc.

» VEUVE CHARLES. »

Cinquième lettre.

Marie P..., à l'abbé Crozes

Paris, 27 mars, 1870

« Monsieur l'Abbé,

» Après un long silence je viens encore » m'adresser à vous pour avoir un renseignement au sujet du pauvre Troppmann.

» *A-t-il été oui ou non exécuté*

» Jusqu'ici j'avais cru que l'exécution » avait réellement eu lieu, mais une personne m'a affirmé qu'elle n'a pas eu lieu » réellement. On m'a assuré que la hache » n'ayant pas été bien dirigée avait glissé » et qu'alors on avait enlevé le jeune » homme, on l'avait mis dans sa bière, » pour donner le change aux assistants, » et que, plus loin, on l'avait rendu à la » liberté !

» Voilà la chose telle qu'on me l'a rapportée.

» Est-ce vrai ?

» En attendant l'honneur d'une réponse » veuillez recevoir, monsieur l'Abbé, l'expression de mes sentiments distingués.

» MARIE P. »

(Suit l'adresse.)

Cette lettre provoque le sourire. Je la publie parce qu'elle répond à une inquiétude dont à l'heure actuelle, certaines personnes ne sont peut-être pas délivrées. Il fut de mode, au temps où Troppmann occupa démesurément l'attention du public, de proclamer que ce criminel n'avait jamais existé, et qu'il était une invention de l'Empire pour détourner les esprits de la politique. Ce bruit a pris même assez de consistance pour qu'aujourd'hui on rencontre de fortes têtes, affirmant que Troppmann est un mythe, que le récit de ses crimes et de sa mort est une pure invention de police.

De semblables puérilités ne méritent ni une réflexion ni une réponse.

Comme on le voit, Troppmann avait des tendances à devenir légendaire. Nous croyons donc avoir fait œuvre utile en ne disant que la vérité.

Il ne nous reste plus qu'à raconter l'exécution de Troppmann.

XXIII

AVANT L'EXÉCUTION

Les lettres que nous venons de reproduire nous paraissent être l'expression la plus complète de l'affolement produit dans tous les esprits par l'affaire Troppmann. Elles nous dispensent d'entrer dans de grands détails sur l'incroyable curiosité qui affola Paris après la condamnation à mort de l'assassin de la famille Kinck.

Tous les hommes qui à un titre quelconque, pouvaient se permettre de solliciter l'entrée de la cellule de Troppmann, assaillirent les ministres qui ne savaient plus à qui répondre.

Il fallut prendre une mesure énergique, et refuser absolument les autorisations demandées.

Comme toujours, cependant, il y eut des privilégiés de première marque, et les visiteurs de Troppmann furent encore assez nombreux.

Mais passons sur ces preuves d'affolement et reprenons l'historique.

Me Lachaud avait fait signer à Troppmann son pourvoi en cassation dès le lendemain de sa condamnation.

Deux motifs de cassation étaient invoqués. Le premier concernait un interprète qui aurait été cité à tort comme témoin. Le second était basé sur ce que le procureur général avait reçu les confidences de Troppmann et aurait dû ne pas siéger comme organe du ministère public.

M. Saillard, conseiller à la cour de cassation, avait été nommé rapporteur de l'affaire Troppmann, et rien ne paraissait devoir en retarder la solution ; la cour devait statuer le 13 janvier.

Ce jour-là, en effet, la cour de cassation rejeta le pourvoi ; elle ne s'était pas préoccupée du fameux portefeuille que Troppmann prétendit avoir enfoui dans une forêt d'Alsace, et dans lequel on trouverait l'énumération de ses complices avec toutes les preuves établissant qu'il n'avait été qu'un instrument.

Il est évident pour tout le monde que Troppmann essayait de gagner du temps et de retarder son exécution.

Persistant dans cette voie, il avait remis à son défenseur un document que nous sommes tenus de reproduire, mais auquel l'assassin, retors comme un vieil usurier, malgré ses vingt ans, avait joint l'explication que voici :

DESCRIPTION DU PLAN.

« A la descente de la gare de Cernay il » faut suivre la grande rue marquée avec » la lettre G. puis on oblique à gauche et » on prend la route de Thann marquée D. » une fois arrivé hors de la ville, il faut » encore marcher environ 200 mètres, » alors se trouvera notre atelier marqué » avec la lettre E et écrit atelier de M. » Saal ; de là on suivra la route à droite » marquée F, on continue la route toute » droite pendant environ 1200 mètres, » alors on oblique à gauche et on continue » toujours la route marquée G qui s'oblique un peu plus loin à droite et qui n'a » que deux mètres de largeur ; on viendra dans un chemin creux ou ravin qui » mène sur une belle route de 6 mètres de » largeur et qui est marquée avec la lettre G ; arrivé à l'endroit où la forêt » commence, on a encore à marcher environ 150 ou 200 mètres. Alors se trouve » un sentier très pierreux. Une dizaine de » mètres avant d'arriver à ce sentier on » se dirige à gauche dans les bois et environ 17 mètres dans la forêt en fouillant au pied des buissons ou petits arbrisseaux, à une profondeur de 15 à » 20 centimètres, on trouvera un portefeuille en cuir noir enveloppé dans un » mouchoir à carreaux rouges et dans ce » portefeuille on trouvera ce que j'ai indiqué.

» J.-B. TROPPMANN. »

(*A suivre.*) ESCOFFIER.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La fête des fleurs à Paris

Paris, 3 juin. — La fête des fleurs d'hier soir a été très animée. Il y avait une foule considérable.

Les illuminations, feux d'artifice, la retraite aux flambeaux ont très bien réussi.

Réunion anti-boulangiste à Libourne

Paris, 3 juin. — Une grande réunion a eu lieu hier à Libourne. MM. Reynal, Steeg, Obissier, députés, y assistaient. La séance s'est ouverte au milieu d'un violent tumulte, mais les interrupteurs ont été expulsés.

M. Steeg a prononcé un discours anti-boulangiste.

M. Reynal a parlé contre la revision, il a déclaré qu'il ne pouvait adhérer à la société des droits de l'homme dont les chefs sont alliés avec le citoyen Joffrin et les révolutionnaires. Il faut chercher, a-t-il dit, un autre terrain plus raisonnable pour la concentration.

Interpellation du gouvernement sur la politique de l'Indo-Chine

Paris, 3 juin. — La *République* croit savoir que le gouvernement sera prochainement interpellé sur sa politique en Indo-Chine.

Paris, 3 juin. — L'*Intransigeant* dit que M. Thiebault a offert à M. Deroulède de l'accompagner dans la Charente pour lui prêter tout son concours.

Fête anarchiste à Paris

Paris, 2 juin. — La fête annoncée par la Ligue anarchique cosmopolite a eu lieu ce soir à la salle Favié. 1,500 personnes y assistaient.

Après une conférence de Louise Michel faisant appel à la solidarité universelle et les discours des orateurs habituels de ces sortes de réunions, commencèrent des chants révolutionnaires,

Un amateur ayant fait allusion au drapeau tricolore, il se produisit un tumulte indescriptible, au milieu duquel on criait : A bas le patriotisme

Le comité révolutionnaire

Paris, 2 juin. — Ce soir, rue des Pyrénées, réunion du Comité révolutionnaire. 400 assistants.

Vaillant, conseiller municipal, a déclaré que l'attentat de Lucas est un fait tout personnel, n'engageant pas la responsabilité du parti révolutionnaire.

Electeurs et élu

Paris, 2 juin. — Ce soir, à huit heures et demie, dans le préau des écoles de la rue Richomme, M. Lavy, conseiller municipal, a rendu compte de son mandat. 1,200 personnes étaient présentes.

M. Lavy a blâmé hautement les manifestations hostiles à Joffrin. Un ordre du jour de confiance a été voté.

Il y est dit que l'alliance du parti ouvrier avec Clémenceau et Ranc n'est pas une raison pour que le parti abandonne aucun de ses droits.

Aucun incident.

PHOTOGRAPHES ET AMATEURS
trouveront, aux meilleurs conditions, chez
BORISSOWSKY
Successeur de J.-N. NACIVET
37, RUE HENRI MAUS, BRUXELLES
Tous les appareils, accessoires et produits nécessaires pour faire de la bonne photographie. 16731

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

MAISON
A. Carette-Duburcq
87, rue d'Italie, Roubaix
ENTREPRISE
DE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Réparations en tous genres
TRAVAUX FAITS AVEC SOINS ET RAPIDEMENT
Spécialement :
Pavages, Carrelages, Sables
CIMENTS, GRAVIERS pour jardins, etc. 16493

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES FILATURES, ETC.)

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Debrie, Leman et Moïse Broux,** rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boîtes. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré,** rue Bernard, 19, Roubaix. 529

Louis Couteau, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir,* vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nicklage à façon. 536

A la Couronne d'Immortelles. — **Couteau-Alard,** 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

César Deschamps, constructeur et fondeur, breveté s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, pièces détachées pour tissage, spécialité d'armures mécaniques dites à tisser avec crochets simples et doubles. Nouvelle armure à 4 crochets remplaçant tous les excentriques. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois,* 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clément Dupire, Roubaix,** rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brévetée s. g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt,** 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Liquide anti mite infaillible, incolore, pour la destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial. *Palmo-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à **M. Léon Duthoit.** 538

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 31 Mai

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.332.999.476 48
Effets échus hier à recevoir	126.426 80
Portefeuille de Paris : Commerce	330.602.002 63
Portefeuille des succursales : Effets sur place	361.917.753 ..
Avances sur lingots et monnaies	6.068.300 ..
— — succursales..	189.900 ..
Avances sur titres	119.671.249 96
— — succursales..	133.786.576 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99 625.807 70
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	9.616.884 ..
Dépenses d'administration	4.178.745 98
Emploi de la réserve spéciale (e)	9.907.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	44.562 009 21
	3.710.233.326 11

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital	8.002.313 54
Réserves immobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales (b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	9.907.444 16
Billets au porteur en circulation	2.722.630.795 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées	9.557.278 51
Billets à ordre et récépissés	33.526.934 88
Comptes-courants du Trésor	257.228.104 ..
Comptes-courants de Paris	349.456.822 52
— — des succursales	69.832.230 ..
Dividendes à payer	1.619.102 75
Effets non disponibles	....
Escomptes et intérêts divers	10 102.817 17
Reescompte du dernier semestre	1.244.810 56
Divers	28 508 835 48
	3.710.233.326 11

Décomposition de l'encaisse au 31 Mai

Or	1.119.491 268 95
Argent	1.213.508 207 53
	2.332.999.476 48

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Portefeuille	120.000.000
Comptes courants du Trésor	15.000.000
Comptes-courants particuliers	34 500.000
Circulation des billets	50.000.000

DIMINUTION

Encaisse métallique	13.000.000
Avances sur titres	0.000.000
Or	00.000.000
Argent	0.000.000
Bénéfices de la semaine	456.425

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17